



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 140 spécial publié le 13 décembre 2016**

*Sommaire affiché du 13 décembre 2016 au 12 février 2017*

## **SOMMAIRE**

### **DDFIP**

- Arrêté n°2016-DDFIP 109 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE**  
27, rue des Mazières  
91011 EVRY CEDEX

**Arrêté n°2016 DDFIP 109 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne**

**La directrice départementale des finances publiques de l'Essonne**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-MCP-015 du 27 mars 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le jeudi 22 décembre 2016 matin, seront fermés exceptionnellement au public, au 21 bis rue Feray à Corbeil-Essonnes :

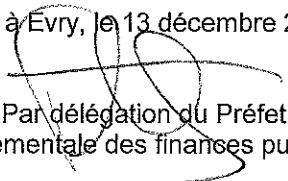
- le Service des Impôts des Entreprises de Corbeil
- le Service des Impôts des Particuliers de Corbeil Nord,
- le Service des Impôts des Particuliers de Corbeil Sud.

Le lundi 2 janvier 2017, sera fermée exceptionnellement au public, au 21 bis rue Feray à Corbeil-Essonnes, la trésorerie de Corbeil Villabé Municipale.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Evry, le 13 décembre 2016

  
Par délégation du Préfet,  
La directrice départementale des finances publiques de l'Essonne